

Un migrant guinéen logé par l'Etat agresse et viole des jeunes femmes.

Article rédigé par , le 28 septembre 2016

[Source : Valeurs Actuelles]

Agression sexuelle. A Montpellier, un migrant guinéen considéré comme un mineur isolé et logé à ce titre par l'Etat français a été interpellé, a relaté le site *InfosH24*. Il a violé dimanche une jeune femme et tenté de faire de même avec trois autres victimes, les menaçant avec un tesson de bouteille.

La scène, glaçante, se déroule sur les marches du Corum, à Montpellier. Dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin, un groupe d'amis sont assis sur cette place. Une jeune femme se sépare du groupe pour "*satisfaire un besoin naturel*", comme le raconte *InfosH24* qui relaie cette information. Le calvaire débute alors. Surprise par un inconnu, elle est menacée avec un tesson de bouteille, placé sous sa gorge. L'homme la force à se déshabiller et la viole. Il s'enfuit ensuite, sans attirer l'attention du reste du groupe.

La police, rapidement contactée, effectue des prélèvements ADN à l'endroit du viol. Le lendemain, vers six heures, une autre femme contacte la police pour signaler qu'elle vient de mettre en fuite un adolescent qui la menaçait avec un tesson de bouteille, pour la contraindre à une relation sexuelle. Les informations données par cette deuxième victime permettent aux enquêteurs de retrouver la trace du coupable.

Le violeur a 16 ans. Il s'agit d'un migrant guinéen de 16 ans, considéré comme mineur isolé et donc logé à ce titre par l'Etat dans des appartements de Montpellier. La perquisition de son logement permet à la police de découvrir des pièces à conviction comme le tesson de bouteilles, et d'autres objets volés, notamment des téléphones portables. Ces preuves le connectent à deux autres incidents, des plaintes de femmes menacées par un individu brandissant le tesson de bouteille et tentant de les trainer dans un endroit isolé. Chaque fois, les victimes avaient eu plus de chance que la jeune femme des marches du Corum. L'adolescent a été déféré ce lundi soir au parquet des mineurs du tribunal de grande instance de Montpellier.